

Relevé de décisions

Contrat pour une gestion durable du val d' Allier alluvial

Comité de Pilotage

Mardi 6 juin 2017

Durée : 9h30 - 12h30

Lieu : Vichy

Rédigé le 04/07/2017 par Amandine DEGUILHEM et Gisèle CHARDON

Participants :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne - Olivier SIMEON
- Agence Française pour la Biodiversité - Loïc TAMIAN
- Chambre d'agriculture de l'Allier - Catherine BRENON
- Communauté d'Agglomération de Moulins - Sylvain DURIX
- Communauté d'Agglomération Vichy Communauté - Joseph KUCHNA/ Mariel FONTVERNE
Joël HERBACH/ Mathieu BOISSEAU
- Communauté d'Agglomération Pays d'Issoire - Philippe GODARD
- Conseil départemental de l'Allier - Rodolphe RIDEAU
- Conseil départemental du Puy-de-Dôme - Gilles ACHARD
- Conseil régional d'Auvergne Rhône Alpes - Bérengère CALENTIER
- Conseil régional Centre Val de Loire (FEDER Loire) - Olivier DUCARRE
- Conservatoire botanique national du Massif central - Pascale NOEL
- Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier - Estelle COURNEZ / Violaine LAUCOIN
- Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne - Pierre MOSSANT
- Direction Départementale des Territoires de l'Allier - Célia MARCHETTI
- Etablissement public Loire - Jocelyne BOUQUET /Amandine DEGUILHEM / Gisèle
CHARDON
- Fédération départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Puy-de-
Dôme - Guy GODET
- Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne - Jean-Christophe GIGAULT / Charline
GIRAUD
- SMAT Haut-Allier - Barbara SERRURIER
- Ville de Vichy - Dominique SCHERER

Structures partenaires excusées :

- Agence Française pour la biodiversité : Délégation inter-régionale Bourgogne Franche Comté
- DREAL Auvergne Rhône Alpes
- Direction Départementale des Territoires de Haute-Loire
- Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme
- Région Centre Val de Loire
- Région Bourgogne Franche Comté
- Conseil départemental du Cher
- Conseil départemental de Haute-Loire
- Conseil départemental de la Nièvre
- Fédération départementale de Pêche et de Protection des milieux aquatiques de l'Allier
- Fédération départementale de Pêche et de Protection des milieux aquatiques de la Nièvre
- Chambre d'agriculture de Haute-Loire
- Chambre d'agriculture du Cher
- Chambre d'agriculture de la Nièvre
- Parc Naturel Régional Livradois-Forez (CT Dore aval)
- SAGE Allier aval
- Syndicat intercommunal de Chadieu
- Syndicat intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la Couze Pavin
- Syndicat mixte d'Etudes et d'Aménagement Touristiques
- Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon

La séance est ouverte par Joseph KUCHNA, Vice-Président de Vichy Communauté. Après avoir accueilli les participants dans la Tour des Juges du Centre-Omnisport de Vichy et les avoir remercié de leur présence, Monsieur KUCHNA passe le relais à Jocelyne BOUQUET, Présidente des comités de pilotage du contrat territorial val d'Allier alluvial. Cette dernière énonce le programme de la journée ainsi que l'ordre du jour et les objectifs de la réunion.

Programme de la journée

9h30 - 12h30 : Réunion

Ordre du jour

- Synthèse financière 2015-2016
- Avenant au contrat
- Actions de communication spécifiques 2018-2019
- Questions diverses

12h45 - 14h15 : Déjeuner

14h30 - 16h30 : Présentation depuis l'Allier, via des bateaux, d'aménagements de berges déjà réalisés par Vichy Communauté et des secteurs pour lesquels des travaux sont proposés pour l'avenant au contrat

16h30 - 17h30 : Visite de l'observatoire des poissons migrateurs

I. Synthèse financière 2015-2016

La synthèse financière des 13 actions engagées sur la période 2015-2016 et terminées au 06/06/2017 est rapidement présentée (cf. diaporama p 4 à 7). Ce point ne soulève pas d'observation particulière.

Coût prévisionnel (documents CT)	Financements sollicités	Coût réel des opérations	Taux moyen d'engagement financier	
			Documents du CT	Demandes d'aide
884 710,00 €	815 061,13 €	729 203,98 €	82,42%	89,47%

II. Avenant au contrat

Après quelques rappels concernant l'avenant, les actions proposées par les maîtres d'ouvrage sont présentées par l'animatrice. Il est demandé au comité de valider ou non chacune d'entre elles. Il s'agit à ce stade d'une validation de principe sur les projets. Les fiches action et les plans de financement seront affinés dans le courant de l'été.

A l'issue de quelques échanges toutes les actions proposées pour l'avenant sont validées. Elles sont listées ci-après.

A5 - Rédaction d'une synthèse sur les études réalisées sur les gravières LPO Auvergne (cf. diaporama p10 à 13)

Dans la continuité de l'étude déjà réalisée, la LPO propose la rédaction de 3 notices de gestion pour des gravières identifiées dans le cadre du précédent travail (sous réserve de l'accord des propriétaires avec lesquels une concertation est actuellement engagée). Ce travail, prévu sur la période 2018-2019, est estimé à 19 330 €. Il aura pour objectif final d'aboutir à des travaux de réhabilitation écologique et durable des sites. Le chiffrage des travaux sera réalisé dans le cadre de la rédaction des notices. Leur contexte de réalisation reste à définir mais il pourrait être envisagé de les inscrire dans un prochain contrat territorial.

***Etude complémentaire au travail de la « cellule dynamique fluviale » (A1)
CEN Auvergne*** (cf. diaporama p14 à 16)

Constatant le besoin de communication et de vulgarisation de la dynamique fluviale, le CEN Auvergne propose une étude de définition d'outils de compréhension de ce processus complexe. La réalisation de cette étude, évaluée à 15 000 €, permettrait au minimum d'apporter des éléments plus précis de faisabilité et de coût sur ces outils destinés aux élus et aux acteurs locaux, dont la réalisation pourrait s'inscrire dans un autre cadre ou un prochain contrat.

Concernant le financement de cette étude, une vigilance sera à apporter si une aide européenne est sollicitée. En effet, le montant minimum de l'aide FEDER Loire est de 5 000 €.

***B.2.4 - Préservation et gestion de la forêt alluviale en rive gauche de l'Allier à Issoire
Agglo Pays d'Issoire*** (cf. diaporama p 17)

Lors de l'élaboration du contrat, il était prévu que la commune d'Issoire devienne propriétaire du site. Cependant, l'entreprise Constellium s'est rétractée au moment de la vente.

Après plusieurs échanges, le comité de pilotage s'accorde pour maintenir cette action dans le contrat. Il est cependant demandé de privilégier une maîtrise d'ouvrage de l'Agglo Pays d'Issoire. Une concertation avec le propriétaire a été engagée dans ce sens. Une réunion est d'ailleurs prévue début juillet 2017. Au vu de l'objectif de rédaction de l'avenant dans le courant de l'été, il est envisagé de modifier la fiche action initiale avec un portage préférentiel par l'Agglo Pays d'Issoire ou à défaut par Constellium.

***C1- Animation et coordination du contrat
Etablissement public Loire*** (cf. diaporama p18)

Les dépenses prévisionnelles liées à la cellule d'animation du contrat étant sous-estimées lors de l'élaboration de la programmation, il est proposé de les actualiser dans le cadre de l'avenant.

Actions portées par Vichy Communauté (présentation Vichy Communauté, voir diaporama annexe)

B.1.7 Gestion de l'espace naturel sensible « La Boire des Carrés »

Les actions inscrites initialement dans le contrat se terminent fin 2017, elles font partie du second plan de gestion du site. Les opérations proposées pour l'avenant au contrat sont celles du 3^{ème} plan de gestion (2018-2022). Le montant prévisionnel sur la période 2018-2020 est de 155 000 €.

Il est précisé que le 3^{ème} plan de gestion de l'ENS sera validé définitivement par son comité de gestion au mois d'octobre 2017. Sur ce point, une vigilance particulière sera à apporter par rapport au dépôt du projet d'avenant à l'Agence de l'eau, prévu pour septembre. Après le dépôt, seules des modifications mineures seront encore possibles.

B.2.5 Restauration et valorisation des 3 boucles de l'Allier au sud de Vichy

Les études de maîtrise d'œuvre inscrites dans la fiche action ont permis de confirmer le budget prévisionnel de 2 M€ pour les études, la restauration de la confluence de l'Allier et du Sarmon, la création d'une promenade, le reprofilage de la rive gauche et la reconquête de la ripisylve. Dans le cadre de l'avenant, Vichy Communauté propose d'étendre le secteur d'intervention de cette fiche action. En effet, afin d'optimiser les moyens et les dépenses, il est envisagé de profiter de la vidange prolongée du Lac d'Allier, qui aura lieu entre octobre 2018 et mars 2019, pour réaliser des travaux de reprofilage et de renaturation d'une partie de la rive gauche de ce secteur. Lors de l'élaboration du contrat, ces travaux n'avaient pas été identifiés. Le budget prévisionnel de l'ensemble des opérations est estimé à 5,5 M€.

Son 10^e programme se terminant fin 2018, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne conseille de déposer une seule demande d'aide financière en 2018, pour l'ensemble de l'opération.

B.2.6 Création d'un parc naturel urbain à Vichy

Dans le cadre de l'avenant, cette fiche fera l'objet de quelques modifications et ajustements comme par exemple la suppression des acquisitions foncières prévues en rive gauche. Le budget prévisionnel avoisinant les 2,5 M€ reste inchangé.

B.2.7 Stratégie de gestion et d'aménagement du val d'Allier au nord de l'agglomération de Vichy

Initialement cette fiche action ne comporte qu'une étude d'aide à la décision en vue d'une stratégie d'aménagement et de gestion du secteur de Billy/St-Germain des Fossés. Comme inscrit dans les documents du contrat, il est proposé de compléter l'opération par des travaux qui ont été confirmés ou identifiés dans le cadre de l'étude. A ce stade, les travaux envisagés ne sont pas encore chiffrés. Ils concernent la lutte contre les invasives, la réouverture et la renaturation de la confluence de l'Allier et du Mourgon ainsi que la réduction du risque de capture d'une gravière par le Mourgon.

Afin d'évaluer les financements possibles des différents projets, il est convenu de réunir les représentants de Vichy Communauté, les partenaires financiers concernés par le secteur et l'animatrice du contrat. Cette réunion est fixée au 20/07/2017.

Par ailleurs, il est précisé que pour le secteur sud de Saint-Yorre et Abrest, des projets d'aménagements (reconnexions hydrauliques, renaturation de berges) existent d'ores et déjà et qu'il pourrait être envisagé de les inscrire dans un prochain contrat territorial.

Planning

Le planning ci-après est proposé puis validé par le comité de pilotage du contrat.

	2017									2018	
	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.
Présentation des actions et validation par le COPIL du contrat (06/06/2017)											
Rédaction des fiches actions détaillées											
Dépôt du projet d'avenant à l'Agence de l'eau											
Présentation du projet d'avenant à la CLE du SAGE Allier aval											
Analyse du projet d'avenant et validation par le CA de l'AELB											
Délibération des signataires de l'avenant											
Signature et effectivité de l'avenant											

III. Actions spécifiques de communication 2018/2019 (cf diaporama p21 à 27)

Après discussion sur les publics éligibles et les actions proposées, les maîtres d'ouvrage concernés ré-expriment les difficultés, déjà évoquées lors du comité technique du 16 mars dernier, à mobiliser les élus et à proposer des opérations pertinentes rentrant dans le cadre strict des fiches actions. Pour sortir de ce cadre, il est envisageable de modifier les modalités de réalisation des actions dans le cadre de l'avenant au contrat. Il est donc convenu de laisser la possibilité à la LPO et aux CEN(s), s'ils le souhaitent, de formuler de nouvelles propositions plus en adéquation avec les besoins de valorisation des sites historiques, qu'ils ont identifiés. Les associations précisent qu'elles envisagent de travailler ensemble sur un projet commun de plus grande envergure et visant un public plus large.

IV. Questions diverses

Sans objet.

En l'absence de remarque complémentaire, la séance est levée à 12h30.

Partenaires financiers et maîtres d'ouvrage du contrat



Établissement public du ministère chargé du développement durable



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec le Fonds européen de développement régional.



Syndicat intercommunal
de Chadieu



**Syndicat mixte d'Etudes et d'Aménagements des Communautés
de Communes de Billom et de Mond'Arverne (SEAT)**